



Maladie licenciement à l'amiable

Par **seb8ju**, le **27/04/2009** à **13:46**

Bonjour, je me tourne vers vous car je n'ai que des contradictions.

voilà je suis en maladie depuis le 27/11/08 , je me suis fait opérer le 19/03/09 et j'ai un arrêt de travail jusqu'au 31 mai, qui risque de se prolonger jusqu'au 1 juillet date de prise en effet de mon prochain travail.

je travaille à la poste (subrogation entre la poste et la sécu),il me propose un licenciement à l'amiable avec indemnités si je démissionne tout de suite ou presque. ils me demandent de ne pas leur envoyer l'arrêt maladie du mois de mai et ils commenceraient la procédure:1ere lettre 2nd lettre...

ma question est la suivante est ce que je dois continuer à envoyer mes arrêts maladie à la sécu pour qu'ils continuent à payer ou est ce que je risque des ennuis par la poste dû au motif de licenciement,subrogation....